Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg

Avis de marché

Procédure : 13 européenne concurrentielle avec négociation

Type de marché : Services

Date limite de remise des plis : 10/03/2026 14:00

Lieu : Il sera procédé dans les bureaux du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg, 4, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, à l'ouverture des offres dans le cadre de soumission concurrentielle avec négociations.

Intitulé : Sélection de deux agences immobilières pour la mission de commercialisation des logements du projet Kiem2050

Description : SELECTION DE DEUX AGENCES IMMOBILIERES POUR LA MISSION DE COMMERCIALISATION DES LOGEMENTS DU PROJET KIEM2050 Luxembourg - Kirchberg
Le Pouvoir Adjudicateur est propriétaire de logements au sein du projet de construction (ensemble de bâtiments à vocation principalement résidentielle avec des surfaces mixtes, essentiellement au rez-de-chaussée) situé le long du Boulevard Pierre Frieden, au Kirchberg.
Il s'agit du lot 4 du PAP KIEM (ouest), intitulé (Projet) "Kiem 2050 » et prévoit 4 bâtiments (dénommés F7, F8, F9 et F10).
Les promoteurs Immobel et Prefalux désignés par un appel à candidatures organisé par le Fonds et dont ils ont été les lauréats, sont les maîtres d'ouvrage de ces 4 bâtiments, que le Fonds commercialise en vente en état future d'achèvement.
La mission concerne 129 appartements (« Logements Fonds Kirchberg ») du projet.
Le projet de construction a débuté en juillet 2025 et devrait se terminer prévisiblement au 2e semestre 2028.
Date prévisionnelle de début du marché: mai 2026

Critères de sélection : Voir Dossier de soumission

Conditions d'obtention du dossier : Le dossier de soumission est à télécharger par les intéressés sur le Portail des Marchés Publics www.pmp.lu.
Il ne sera procédé à aucun envoi du dossier de soumission. Les offres établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés sur le portail susmentionné ne seront pas prises en considération.
Les offres conformes au règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 sont à remettre au portail des marchés publics.

Réception des plis : 10 mars 2026, 14:00 heures

No. avis complet sur pmp.lu: 2600245

Luxembourg, le 29 janvier 2026
Sylvie SIEBENBORN
Présidente du Fonds Kirchberg